



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 27 mai 2016

Objet : **TABLEAU DES POSTES : TRANSFORMATION DE POSTE**

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 20 mai 2016

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND

Présents : 23

Absents : 6

Votants : 29

MM. BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PIANETTA, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOURDARIAS (pouvoir à M. BRUNELLO), CAMPANALE (pouvoir à M. PEYRONNARD), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), LAPLANCHE (pouvoir à Mme. GEROMIN), PAIN (pouvoir à M. MULLER) M. BOUKSARA (pouvoir à M. CROZES)

Mme. Brigitte GEROMIN a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée relatif aux emplois fonctionnels dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

Vu le décret n° 2006-951 du 31 juillet 2006 modifiant le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Suite au départ d'un agent par voie de mutation vers une autre collectivité et afin de finaliser le recrutement d'un agent de la filière technique pour le remplacer, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de transformer le poste suivant à compter du 1^{er} juin 2016 :

Filière	Nbre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Technique	1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (TECH-P1-2)	Technicien territorial à temps complet (TECHN-3)	Recrutement

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 03 juin 2016

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.